



Extrait du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch tenue le **jeudi 27 mai 2021**.

Résolution CA21-05-48

Objet : Préoccupations du Conseil de quartier de Saint-Roch concernant le Réseau express de la Capitale

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial a annoncé, le 17 mai 2021, des investissements de plusieurs milliards de dollars pour mettre au point le Réseau express de la Capitale (REC);

CONSIDÉRANT QUE le REC prévoit l'élargissement de plusieurs autoroutes dans la Ville de Québec, incluant l'autoroute Laurentienne dans le quartier Saint-Roch;

CONSIDÉRANT QUE ce scénario d'élargissement autoroutier s'inscrit à l'encontre de l'orientation 3.2.5 fixée par le PPU Entrée de ville du quartier Saint-Roch adopté en 2017 à la suite de consultations citoyennes et visant à «transformer l'autoroute Laurentienne pour lever les barrières qui limitent les déplacements actifs»;

CONSIDÉRANT QUE le REC prévoit également la construction d'un tunnel autoroutier reliant Lévis aux quartiers centraux de Québec, avec une sortie permettant aux véhicules d'accéder à l'autoroute Dufferin-Montmorency et au boulevard Charest;

CONSIDÉRANT QUE cet ajout d'une sortie d'autoroute dans le quartier engendrera un afflux automobile accru dans le quartier (27 000 véhicules selon le gouvernement du Québec) qui risque d'aggraver les problèmes de congestion et de circulation de transit dans Saint-Roch, de même que la sécurité de la population, la pollution atmosphérique et sonore;

CONSIDÉRANT QUE les élargissements d'autoroutes et la création d'un tunnel autoroutier proposés par le REC contribueront à la diminution de la perception de sécurité, ce qui nuira à la démocratisation du transport actif;

CONSIDÉRANT QUE les élargissements d'autoroutes et la création d'un tunnel autoroutier proposés par le REC auront des impacts négatifs sur la santé de la population de Saint-Roch, qui est déjà l'un des quartiers ayant l'une des plus courtes espérances de vie de la Ville de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette sortie sur Dufferin-Montmorency impliquera le réaménagement de bretelles d'autoroutes similaires à celles construites dans les années 60 et démantelées en 2007 en raison de leur impact visuel néfaste pour le quartier Saint-Roch;

CONSIDÉRANT QUE les élargissements d'autoroutes et la création d'un tunnel autoroutier proposés par le REC contribueront à renforcer la dépendance à l'auto-solo, dans un contexte marqué par la crise climatique et la nécessité de fournir un effort collectif pour réduire les émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE le projet de tramway permettra pour sa part de réduire, à moyen et long terme, le nombre de voitures dans les quartiers centraux et diminuera de ce fait le besoin de renforcer les infrastructures dédiées à l'automobile telles que les autoroutes;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de la capacité routière par l'ajout et l'élargissement d'autoroutes ne réduit que temporairement les problèmes de congestion automobile et contribue plutôt à les aggraver à long terme;

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR M. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch

- réitère son opposition quant à l'aménagement d'une sortie dans le quartier Saint-Roch d'un tunnel autoroutier reliant Québec et Lévis, peu importe son emplacement;
- réaffirme ses précédentes recommandations quant à la reconversion de l'autoroute Laurentienne en véritable boulevard urbain convivial et sécuritaire pour tous les usagers de la route et axé sur des principes de mobilité active et durable;
- exprime son opposition au projet d'élargissement de l'autoroute Laurentienne;
- se positionne en défaveur d'un projet de tunnel autoroutier Québec-Lévis;
- souhaite que l'ensemble du projet du REC soit soumis à une évaluation environnementale stricte, notamment par le biais d'un BAPE ou encore dans le cadre d'une évaluation environnementale menée par le gouvernement fédéral, et dont les conclusions soient entendues par les promoteurs du projet et les partenaires subventionnaires de celui-ci. De plus, le projet doit faire l'objet d'une évaluation d'impact sur la santé (ÉIS), afin de connaître les effets du projet sur la santé de la population du quartier Saint-Roch.

Adopté.

Frédérique Lavoie
Présidente